

Énergie nucléaire

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent de l'agriculture.)

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 4 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills publics, les avis de motion et les bills privés.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: La Chambre consent-elle unanimement à ce que les articles précédant l'article n° 48 restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

RESSOURCES NATIONALES ET TRAVAUX PUBLICS

LA FIXATION D'UN DÉLAI POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE AU CANADA JUSQU'À LA TENUE D'UN RÉFÉRENDUM

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill) propose: Que le bill C-248, tendant à prévoir un délai pour le développement de l'énergie nucléaire au Canada afin de procéder, au sujet de cette énergie, à une enquête publique suivie d'un référendum, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

—Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet du bill C-248, mesure destinée à (1) fixer un délai pour le développement de l'énergie nucléaire au Canada; (2) instituer une enquête publique sur les questions soulevées par l'énergie nucléaire et (3) à la suite de cette enquête, permettre la tenue d'un référendum national en vue de déterminer si le Canada doit axer son avenir sur le nucléaire.

● (1600)

Je devrais signaler qu'il s'agit de mon premier bill d'initiative privée. D'une certaine façon, je suis heureux qu'il ait été choisi pour faire l'objet d'un débat, même si ce débat ne dure qu'une heure. Le gouvernement étouffera le bill de telle sorte qu'il ne pourra être mis aux voix ni envoyé au comité permanent concerné.

M. Knowles: Quel dommage!

M. Blaikie: Il n'est pas possible d'aborder en vingt minutes les nombreuses questions qui se posent dans toute discussion sur l'énergie nucléaire. C'est pourquoi je m'en tiendrai surtout à examiner ce qui nous fait décider ou semble nous avoir déjà fait décider que le Canada devait se lancer dans l'avenir nucléaire que lui préparent depuis longtemps le parti libéral, Énergie atomique du Canada Ltée, l'Hydro-Ontario et d'autres protagonistes de vieille date de l'énergie nucléaire au Canada.

Ma thèse est que les moyens que nous avons adoptés pour nous engager aussi loin sur la voie nucléaire pour le Canada sont antidémocratiques. Les bureaucrates, les technocrates et divers autres prétendus experts du gouvernement et de l'indus-

trie nucléaire ont pris des décisions qui auraient dû à mon sens être prises ouvertement et politiquement et à la suite d'un vaste débat public et d'une réflexion documentée sur les conséquences possibles des diverses options. Ce n'est pas ainsi que nous avons procédé jusqu'à présent pour prendre nos décisions.

Les trois parties du bill C-248 sont destinées à corriger une déficience dramatique et peut-être fatale au niveau des prises de décisions collectives de notre pays.

Le moratoire est la première mesure à prendre parce que sans lui, il est difficile de croire que tout débat public ultérieur pourrait être pris au sérieux par le gouvernement ou l'industrie nucléaire. Il permettra également d'assurer que les limites de temps fixées pour le débat seront respectées. L'industrie nucléaire est directement intéressée à faire traîner le débat en longueur; pendant ce temps, elle poursuit la réalisation de ses programmes. En fait, l'industrie compte dans ses rangs des argumentateurs professionnels, des spécialistes des relations publiques qui sont payés pour répondre aux critiques pendant que l'industrie continue comme si de rien n'était. Un moratoire donnerait un sens au débat et représenterait un précédent important en rejetant le fardeau de la preuve sur les véritables responsables.

Ce n'est pas aux critiques qu'il incombe de prouver qu'ils ont raison, tant qu'il existe un doute raisonnable comme c'est le cas en l'occurrence. Seuls le temps et une tragédie pourront prouver que les critiques avaient tort ou raison. C'est à l'industrie nucléaire qu'il incombe de prouver ses dires. C'est là que réside le fardeau de la preuve. La situation actuelle fait penser à quelqu'un qui conduirait une voiture les yeux bandés dans une rue très passante et qui rejeterait toute critique en répliquant qu'il n'a encore renversé qui que ce soit.

L'enquête publique constitue une deuxième étape nécessaire car seule une telle enquête permettrait d'éclairer suffisamment le public sur cette question. Je verrais une enquête semblable à celle qui a effectivement eu lieu en 1977 au sujet du pipe-line de la vallée du Mackenzie, sous la direction du juge Thomas Berger. Il s'agissait d'une enquête itinérante qui a recueilli le témoignage d'une foule de gens divers, qui a rendu le public plus conscient des droits territoriaux des autochtones et de la fragilité de l'environnement du Nord canadien. Il a fait d'excellentes recommandations dont, malheureusement, le gouvernement n'a tenu aucun compte. Mais cette enquête a permis à beaucoup de Canadiens de mieux comprendre ces questions, et cette sensibilisation n'a pas été inutile. Je tiens à le rappeler au moment où nous étudions au comité le bill C-48, la loi sur les terres du Canada rendra caduques les belles phrases que nous avons entendues proférer récemment par les ministériels à propos des droits des autochtones.

Je le répète, la compréhension et l'intelligence de ces questions que l'enquête sur le pipe-line de la vallée du Mackenzie a permises chez de nombreux Canadiens ne sont pas disparues. On le constate dans la colère et la déception grandissantes qu'inspirent de plus en plus aux Canadiens la façon dont le gouvernement traite le Nord et ses habitants, malgré sa récente et abstraite conversion à l'idée des droits des autochtones et son engagement officiel, en réalité vide de sens à l'égard de l'étude de l'environnement.

Les derniers gouvernements n'ont même pas vaguement songé à instituer quoi que ce soit qui se rapproche de l'enquête publique que je réclame sur l'énergie nucléaire. Le gouverne-